

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION-DU 8 JUILLET 2004



Entre les soussignés :

l'Etat, ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, par la direction générale des finances publiques, désignée ci-après par l'acronyme DGFIP, faisant élection de domicile à la direction des services fiscaux du GARD représenté par le Préfet du GARD et par délégation permanente du 25 juillet 2006, par le directeur des services fiscaux du GARD,

d'une part,

1°) **Le Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG)** faisant élection de domicile à : BAGNOLS sur CEZE, 5 Avenue de la Roquette, ZA de Berret représenté par : Monsieur le Président du Syndicat : M. CHARRE Jean-Pierre ayant toute qualité pour agir à cette fin.

2°) **Le Conseil Général du Gard**, représenté par Monsieur Damien ALARY, son Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin, faisant élection de domicile à l'Hôtel du Département, Rue Guillemette, 30044 NIMES cedex 9

3°) **SAUR Sud Est Centre Gard Lozère**, avenue Fleming – 30 936 Nîmes Cedex 9, représentée par Monsieur Thibaud ROY, Directeur de Centre.

4°) **SAUR Centre Est**, chemin de la Fonderie – 26 200 Montélimar, représentée par Monsieur Pierre LAVALLEE, Chef de Centre.

5°) **ERDF** (Electricité Réseaux Distribution France), service national dont le siège social est à La Défense, Tour Winterthur - 92085 La Défense Cedex, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 608 442 et GRDF (Gaz Réseaux Distribution France), service national dont le siège social est à Paris, 6 rue Condorcet – 75 009 Paris, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, représentées par Monsieur Jacques-Thierry MONTI, Directeur du Centre « Réseau Electricité Languedoc Roussillon ».

6°) **FRANCE TELECOM**, Exploitant Public, régi par la loi du 02 Juillet 1990, immatriculé au Registre de Commerce de PARIS sous le N° RCS PARIS B 380 129 866, ayant son siège au n° 6 Place d'Allerey, 75005 PARIS Cedex 15, représenté par Madame Françoise BAYLE, Directrice Régionale, chargée de la Direction Régionale de Montpellier, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

7°) **VEOLIA Eau** (Compagnie Générale des Eaux), 765, Rue Henri Becquerel – CS 29045 - 34967 Montpellier cedex 02, représentée par M. Jean-Pierre BUCHOUD Directeur Régional, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

8°) **SOMEDEP** (Société Méditerranéenne d'Eclairage Public) 21 rue de la République - 13 002 Marseille, représenté par M. Richard VIE Chef d'entreprise, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

9°) Le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, on entend par le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône, le **Syndicat Général des Vignerons Réunis des Côtes du Rhône et ses adhérents**, - 6 Rue des trois faucons - 84024 Avignon Cedex 1 représenté par M. Christian PALY, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

10°) Le **Commissariat à l'Energie Atomique**, établissement public de recherche à caractère scientifique, technique et industriel, dont le siège est situé au 31-33, rue de la Fédération, à Paris 15ème, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. PARIS B 775 685 019, représenté par Monsieur Christian BONNET, agissant en qualité de Directeur du CEA/Marcoule.

11°) **La Communauté de Communes « Valcézard »**, La chartreuse de Valbonne, 30130 St Paulet de Caisson représenté par Monsieur Christophe SERRE, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

12°) **Le Syndicat Intercommunal de « la Basse Tave »**, 28 Rue de Boulogne, 30290 LAUDUN, représenté par Monsieur Marc ANGELI, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

13°) **Le Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa Région (SABRE)**, 5 Avenue de la Roquette, ZA de Berret, 30200 BAGNOLS sur CEZE représenté par Monsieur Rémy SALGUES, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

14°) **Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable St Alexandre-Carsan (SIAEP)**, Mairie de St Alexandre, place du Village, 30130 St Alexandre représenté par Monsieur Michel VENDITTI, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

15°) **INEO Réseaux Sud Est**, 20 rue du Maréchal Juin - BP 11052 - 30134 Pont-Saint-Esprit, immatriculée au registre du commerce de Lyon sous le numéro RCS 409 899 143 RCS Lyon, représentée par Monsieur Philippe GRANIER, Directeur d'Agence, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

16°) **RTE - TESE** (Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux), 46 avenue Elsa Triolet 13 417 Marseille Cedex 08, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro SIREN 444 619258 (SIRET 444 619 258 00940), représentée par Monsieur Alain PENNANEACH, Directeur, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

Michel CALZANO

17°) **SA RUAS**, 787 chemin des Surveillants – 34400 Lunel, immatriculée au registre du commerce de Montpellier sous le numéro 730 201 183 RCS Montpellier, représentée par Monsieur Didier BENARD, Directeur Général, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

Handwritten signatures and initials: a large stylized 'A', 'CAZ', 'AC', and other illegible marks.

18°) **VALETTE**, avenue d'Anduze - BP 70047 – 30 101 Alès Cedex, immatriculée au registre du commerce d'Alès sous le numéro SIREN 307 020 347 (SIRET 307 020 347 00026), représentée par Monsieur Alain COUDERC, Chef d'Entreprise, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

19°) **Communauté de Communes du Val de Tave**, Site du Bernon - Route Michel Ledrappier – 30 330 Tresques, représentée par Monsieur Alexandre PISSAS, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

20°) **SDIS 30**, 982 avenue Joliot Curie – 30 932 Nîmes Cedex 9, représenté par le Colonel Christian SIMONET, Chef du Service Départemental, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

21°) **Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien**, Mairie de Pujaut – 30150 Pujaut, représenté par Monsieur Patrick VACARIS, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

22°) **Gard Rhodanien Développement**, Maison de l'Entreprise - Rue Fernand Jarrié - ZA de l'Euze – 30 200 Bagnols-sur-Cèze, représentée par Monsieur Norédine AZROU, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

23°) **LCD Expertise**, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 € dont le siège social est situé à Vénéjan, ZA de la Passadouire – 30 200 Vénéjan, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 477 771 166 RCS Nîmes, représentée par Monsieur Luc COLLARD, Gérant et Associé unique de la Société, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article premier

La DGFIP et les partenaires associés ont signé, le 8 juillet 2004, une convention ayant pour objet de définir :

- d'une part, les prestations réciproques fournies par la DGFIP et par les partenaires associés en vue de la constitution et de la mise à jour de la couche cadastrale de la banque de données territoriales (BDT) ;
- d'autre part, les conditions d'usage et de diffusion des données de la couche cadastrale de la BDT.

Article deuxième :

La DGFIP et les partenaires associés ont signé, le 9 février 2006, l'avenant n°1 à la convention signée le 8 juillet 2004, ayant pour objet :

- la désignation d'un nouveau partenaire associé, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) qui a remplacé, en cette qualité, la COGEMA ;
- l'adhésion au SIIG de nouvelles communes ;
- la modification de l'article 14 de la convention initiale.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large looped signature, and several sets of initials such as 'CA', 'AS', 'AC', and '1000'.

Article troisième :

La DGFIP et les partenaires associés ont signé, le 4 février 2008, l'avenant n°2 à la convention signée le 8 juillet 2004, ayant pour objet l'adhésion au SIIG de la commune de SAINT GÉNIÈS DE COMOLAS.

Article quatrième :

La liste des partenaires signataires de la convention et des avenants n° 1 et 2, telle qu'elle apparaît aux pages 1 à 3 du présent avenant, agissant conjointement et solidairement, est modifiée de la manière suivante :

désignation des partenaires à supprimer :

23°) **LCD Expertise**, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 € dont le siège social est situé à Vénéjan, ZA de la Passadouire – 30 200 Vénéjan, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 477 771 166 RCS Nîmes, représentée par Monsieur Luc COLLARD, Gérant et Associé unique de la Société, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

désignation des partenaires à ajouter :

23°) **Communauté de communes Cèze Sud**, rue Frédéric Mistral – 30200 CODOLET, représentée par M. Serge BOISSIN, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

24°) **Communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise**, BP 58 – 6, cours Bridaine – 30150 ROQUEMAURE, représentée par M. Guy PECOUL, Président, ayant toute qualité pour agir à cette fin.

Article cinquième

Consécutivement à l'adhésion de la communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise au Syndicat Intercommunal de l'Information Géographique (SIIG), l'article 2 de la convention signée le 8 juillet 2004, modifié par les articles quatrième de l'avenant N°1 et troisième de l'avenant N°2 à cette convention est ainsi complété et modifié afin de prendre en compte l'adjonction de trois nouvelles communes Lirac, Montfaucon et Roquemaure :

Les plans cadastraux des communes suivantes seront numérisés dans le cadre de la présente convention :

Aiguèze(300005), Bagnols sur Cèze(300028), Carsan(300070), Cavillargues(300076), Chusclan(300081), Codolet(300084), Connaux(300092), Cornillon(300096), Domazan(300103), Gaujac(300127), Goudargues(300131), Issirac(300134), La Roque sur Cèze(300222), Laudun(300141), Laval St Roman(300143), Le Garn(300124), Le Pin(300196), Lirac (300149), Montclus(300175), Montfaucon (300178), Orsan(300191), Pujaut(300209), Roquemaure(300221), Sabran(300225), Salazac(300304), St Alexandre(300226), St André d'Olérargues(300232), St André de Roquepertuis(300230), St Christol de Rodières(300242), St Etienne des Sorts(300251), St Génies de Comolas (300254), St Gervais(300256), St Julien de Peyrolas (300273), St Laurent de Carnols(300277), St Laurent des Arbres(300278), St Marcel de Careiret(300282), St Michel d'Euzet(300287), St Nazaire(300288), St Paul les Fonts(300355), St Paulet de Caisson(300290), St Pons la Calm(300292), St Victor la Coste(300302), Tavel (300326), Tresques(300331), Vénéjan(300342).

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large 'A' shape, 'M', 'C', 'S', 'AC', and other illegible marks.

Article **sixième** : formalités

Le présent avenant est dispensé du droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

En foi de quoi, les parties aux présentes ont signé cette convention en 29 originaux, le **8 JUIL. 2010**

~~Le Directeur des Services Fiscaux~~

~~M. Jean Pierre COURTIAL, Chef des services fiscaux~~

l'Administrateur Général des Finances Publiques

Alain WEIL

Pour le Conseil Général du Gard

M. Damien ALARY, Président

Pour le Président du Conseil Général du Gard
et par Délégation

Le Conseiller Général

Lodov AFFORTI

Pour SAUR Centre Est

M. Pierre LAVALLEE, Chef de Centre

Pour VEOLIA Eau

M. Jean-Pierre BUCHOUD, Directeur Régional

Pour le Syndicat des Vignerons des Côtes du Rhône

M. Christian PALY, Président

Pour la Communauté de communes « Valcézard »

M. Christophe SERRE, Président

Pour le SIIG

M. Jean-Pierre CHARRE, Président

*Syndicat Intercommunal
SIIG
Association des partenaires*

Pour SAUR Sud Est Centre Gard Lozère

M. Thibaud ROY, Directeur de Centre

Pour ERDF-GRDF

M. Jacques-Thierry MONTI, Directeur du Centre :

M. Karim RAFAI



Pour FRANCE TELECOM

Mme Françoise BAYLE, Directrice Régionale

Pour la SOMEDEP

M. Richard VIE, Chef d'entreprise

Pour le CEA

M. Christian BONNET, Directeur

Handwritten initials and signatures: CH, CS, AL, etc.

Pour le SABRE
M. Rémy SALGUES, Président

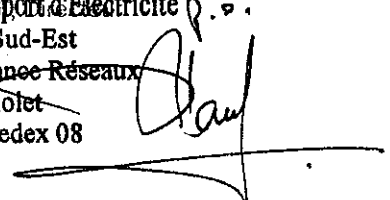
Pour le Syndicat Intercommunal de la Basse Tave
M. Marc ANGELI, Président

Pour INEO
M. Philippe GRANIER, Directeur d'Agence

Pour le SIAEP St Alexandre-Carsan
M. Michel VENDITTI, Président

Pour SA RUAS
M. Didier BENARD, Directeur Général

Pour RTE -TESE
Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité
Transport Electricité Sud-Est
Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux
46 Avenue Elsa Triolet
13417 MARSEILLE cedex 08



Pour la Communauté de communes du Val de Tave
M. Alexandre PISSAS, Président

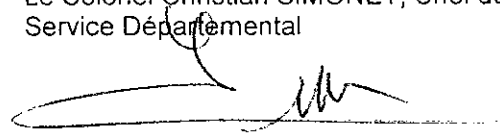
Pour VALETTE
M. Alain COUDERC, Chef d'entreprise

ETE VALETTE
Avenue d'Anduze
B.P. 70047 - 30101 ALES Cedex



Pour le Syndicat d'Aménagement des Bassins Versants
du Gard Rhodanien
M. Patrick VACARIS, Président

Pour le SDIS 30
Le Colonel Christian SIMONET, Chef du
Service Départemental



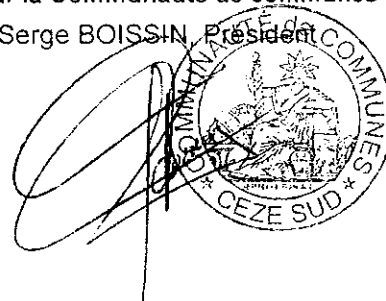
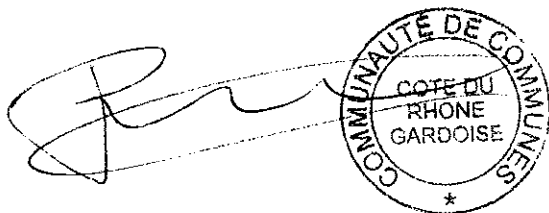
Pour LCD Expertise
M. Luc COLLARD, Gérant de la Société

Pour Gard Rhodanien Développement
M. Norédine AZROU, Président



Pour la Communauté de communes de la Côte du Rhône
Gardoise
M. Guy PECOUL, Président

Pour la Communauté de communes Cèze Sud
M. Serge BOISSIN, Président



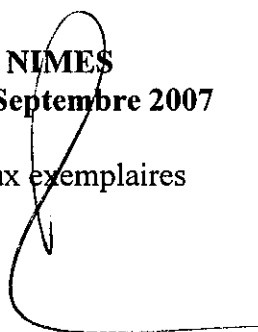
POUVOIRS DE SIGNATURE

Je, soussigné, Thibaud ROY, Directeur du Centre Gard Lozère de la Société SAUR, 250 Avenue Fleming, ayant son Siège Social à 78280 Guyancourt, Atlantis, 1 avenue E. Freyssinet,

donne délégation à Monsieur **Jean-Pierre CHARRE**, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique pour la signature des avenants concernant l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun impacts contractuels nouveaux ou d'impacts financiers.

Fait à NIMES
le 10 Septembre 2007

en deux exemplaires



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Jean-Pierre Buchoud, Directeur Régional de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, sise 765 Rue Henri Becquerel, CS 29045, 64967 Montpellier Cedex 2, donne délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique, pour la signature des avenants à la convention DGI concernant l'intégration de nouvelles communes et/ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Fait à Montpellier,

Le 28 janvier 2008

Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux

Le Directeur Régional



Jean- Pierre Buchoud

19/09/07

Affaire suivie par : Mireille MARRE
Téléphone : 04.67.34.37.63

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

**Zone de Berret
115, avenue de la Roquette**

30200 BAGNOLS SUR CEZE

à l'attention de Cécile FAUVEL

Montpellier, le 28 septembre 2007

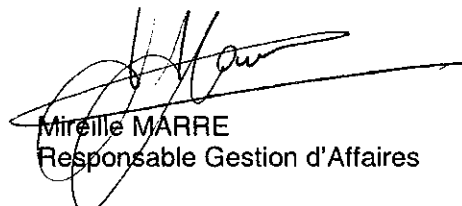
Objet : Délégation de signature pour les avenants à la convention DGI
V/Réf. : votre courrier du 4 septembre 2007

Madame,

Pour faire suite à votre correspondance visée en référence, j'ai le plaisir de vous faire connaître que France Télécom accepte de vous faire bénéficier d'une délégation de signature pour les avenants à la convention DGI.

J'ai bien noté que cette délégation de signature porte sur les avenants qui concernent uniquement l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires, et qui ne modifient en rien les conditions d'accès aux données et les engagements de chacune des parties.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



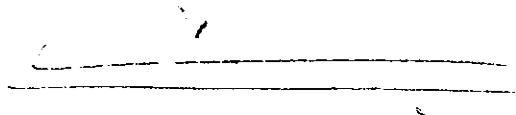
Mireille MARRE
Responsable Gestion d'Affaires

POUVOIR

Je soussigné Christian PALY Président du Syndicat des Côtes du Rhône, faire bénéficier à Monsieur Jean-Pierre CHARRE Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique d'une délégation de signature des avenants concernant l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires, sous réserve qu'il n'y ait aucune modification des conditions d'accès aux données et des engagements de chacune des parties.

Fait à Avignon, le 28 février 2008

Le Président



Christian PALY

M109/07

**Syndicat Intercommunal
d'Information Géographique
ZONE DE BERRET
115 AV DE LA ROQUETTE
30200 BAGNOLS SUR CEZE**

Marseille, le 10/09/2007

**N/REF :
RV/BP/AST/0709008
Objet :
DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES AVENANTS
A LA CONVENTION DGI**

A L'ATTENTION DE M. CHARRE

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 04/09/2007, nous vous informons par la présente que nous vous donnons pouvoir de signature concernant les avenants à la convention DGI pour l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Richard VIE
Chef d'Entreprise



Siège Social :

SOMEDEP SAS
21 rue de la République
13002 MARSEILLE

☎04.96.17.36.90 Fax 04.91.31.94.48

SAS au capital de 40 000 euros
TVA Intracommunautaire : FR 348 193 269

📄 RCS MARSEILLE, Siret 348 193 269 0050 APE 748K



ISO 9001
VERSION 2000

N : 09-150
Réf : FT/CS

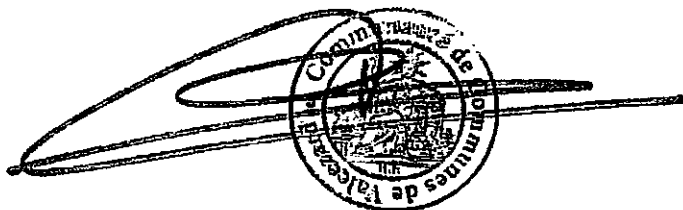
SIIG
115, avenue de la Roquette
ZA de Berret
30 200 Bagnols Sur Cèze

St Paulet de Caisson, le **23 FEV. 2009**

Objet : Délégation de signature

Je soussigné, Christophe Serre, Président de la Communauté de Communes de Valcèzard, donne délégation à Monsieur Jean Pierre Charre, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) pour la signature des avenants concernant l'intégration de nouvelles communes et/ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Le Président,
Christophe Serre





DELEGATION

Je soussigné Christian BONNET, Directeur du CEA/Marcoule, donne, par la présente, délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) de Bagnols sur Cèze, aux fins de signature, en mes lieu et place, des Avenants à la convention entre la Direction Générale des Impôts et les partenaires associés du SIIG du 8 juillet 2004, dès lors qu'ils ont pour objet exclusif l'adhésion de nouveaux partenaires ou de nouvelles communes à la convention initiale.

Monsieur CHARRE s'engage à m'adresser, systématiquement, copie des avenants qu'il aura signés pour mon compte.

Fait à Marcoule, le 3 mars 2009
(en deux exemplaires originaux)

Le Délégué



Jean-Pierre CHARRE

Le Déléguant

Christian BONNET



DEPARTEMENT DU GARD

Syndicat d'Assainissement de Bagnols-sur-Cèze et sa Région

115, avenue de la Roquette
Z.A. Le Berret
30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
Tél. 04.66.90.58.00 Fax 04.66.82.98.35

Monsieur Jean-Pierre CHARRE
Président du SIIG
115, avenue de la Roquette
Z.A. de Berret
30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

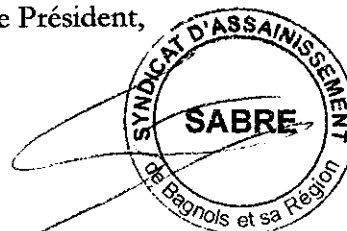
Bagnols-sur-Cèze, le 2 mars 2009

Nos ref. : L 20090302
Affaire suivie par Yoann GALIOTTO
04.66.90.58.00
sabre.galियोtto@orange.fr

Objet : Délégation de signature

Je soussigné, Rémy SALGUES, Président du SABRE, 115, avenue de la Roquette, Z.A. de Berret, 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE, donne délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) pour la signature des Avenants concernant l'intégration de nouvelles Communes et/ou de nouveaux Partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Le Président,



Rémy SALGUES



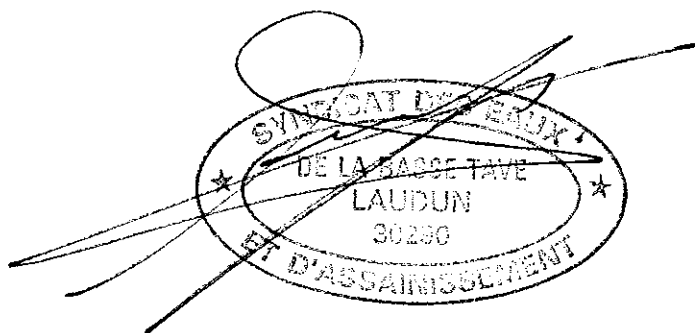
SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE TAVE
Adresse : 28 Rue de Boulogne - BP N° 21 - 30290 LAUDUN-L'ARDOISE
T : 04.66.79.47.48 F : 04.66.89.04.83 E : siaep.bassetave@wanadoo.fr

ATTESTATION

Je soussigné Marc ANGELI, Président du Syndicat des eaux et d'assainissement de la Basse Tave « 28 rue de Boulogne 30290 LAUDUN-L'ARDOISE » donne délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIG) pour la signature des Avenants concernant l'intégration de nouvelles communes et/ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Attestation établi pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Laudun-L'ardoise, le 03 Mars 2009
Le Président
Marc ANGELI





INEO
SUEZ

INEO RÉSEAUX SUD EST

Agence de Pont St Esprit
20 Avenue Maréchal Juin – BP 11052
30134 PONT ST ESPRIT

N. Réf. : PHG/ASE/09/0260

Je soussigné, Philippe GRANIER Directeur d'Agence d' INEO RESEAUX SUD EST , 20 Rue du Maréchal Juin BP 11052 30134 PONT SAINT ESPRIT donne délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) pour la signature des Avenants concernant l'intégration de nouvelles Communes et/ou de nouveaux Partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Pour servir et faire valoir à qui de droit.

Le 11 février 2009 à PONT SAINT ESPRIT.

Le Directeur d'Agence
PH. GRANIER

INEO RESEAUX SUD-EST
Agence de Pont-St-Esprit
20, rue du Maréchal Juin - BP 11052
30134 PONT-SAINT-ESPRIT
Tél. 04 66 38 09 69 - Fax 04 66 90 74 73

Remplacé à retourner au SIACU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Du SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'AEP de ST ALEXANDRE

Séance du JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

DEPARTEMENT
DU GARD

ARRONDISSEMENT
NIMES

Nombre de membres en exercice : 8
Date de Convocation
du Comité Syndical : 20 septembre 2007

L'an deux mille sept, le jeudi 27 septembre 2007 à 20 h 30, le Comité Syndical réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois septembre, sous la présidence de M. Michel VENDITTI, Président.

Présents : M. Jean GARDOT, M. Patrick BONNIN, M. Laurent BONY, M. Christian VILLANUEVA, Mlle Laure BOUSIGUE, M. Yves FAYARD.

Procuration : M. Michel WILLERVAL à Mlle Laure BOUSIGUE.

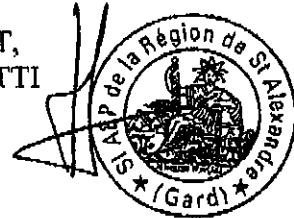
Secrétaire de séance : M. Patrick BONNIN

Délégation de signature pour avenants à la convention DGI

Le président fait lecture du courrier du SIIG et donne quelques explications.
La proposition de délégation de signature au SIIG est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Michel VENDITTI





ATTESTATION

Je soussigné, Alexandre PISSAS, Président de la Communauté de communes du Val de Tave – Bernon – route Michel Ledrappier – 30 330 TRESQUES,

donne délégation de signature à

Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat intercommunal d'information géographique (SIIG)

pour la signature des avenants concernant l'intégration de nouvelles communes et/ ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Pour servir et valoir ce que de droit

à TRESQUES
Le 12 février 2009

Le Président

Alexandre PISSAS

Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien

Council Général du Gard

Grand Avignon
pour les communes de :
Les Angles
Rochefort du Gard
Saze
Villeneuve les Avignon

Dumazan
Laudun
Lirac
Montfaucon
Pujaut
Roquemaure
Sauveterre
St Laurent des Arbres
St Geniès de Comolias
Tavel

Document n° 10 02.03.09

Monsieur Dorian CONSTANT
S.I.I.G.
115 avenue de la Roquette
Z.A. de Berret
30200- BAGNOLS SUR CEZE

PUJAUT le 19 février 2009

Affaire suivie par Laury SOHIER

Tel 04.66 50 69 23/Fax :04 66 50 47 73

E.Mail : « laurysohier_smabygr@yahoo.fr »

OBJET : Délégation de signature

Monsieur,

Dans le cadre de la simplification administrative portant sur la participation de nouveaux partenaires au sein du syndicat intercommunal d'information géographique, je soussigné Patrick VACARIS, président du S.M.A.B.V.G.R. donne délégation à Jean-Pierre CHARRE, président du S.I.I.G., pour la signature des avenants concernant l'intégration de nouvelles communes ou de nouveaux partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations

Le Président,

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES
BASSINS VERSANTS DU GARD RHODANIEN
Patrick VACARIS

Bagnols sur Cèze, le 03 mars 2009

Attestation

Je soussigné, Monsieur Norédine AZROU, Président de Gard Rhodanien Développement sise à Maison de l'Entreprise, Rue Fernand Jarrié, ZA de l'Euze 30200 Bagnols sur Cèze, donne délégation à Monsieur Jean-Pierre CHARRE, Président du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique (SIIG) pour la signature des Avenants concernant l'intégration de nouvelles Communes et/ou de nouveaux Partenaires, sous réserve que ces documents n'aient aucun nouvel impact contractuel ou financier.

Le Président,
Gard Rhodanien Développement

Norédine AZROU

